

## 1. CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE DE L'IUE

L'octroi d'une bourse de l'IUE vise à l'achèvement d'un doctorat en Histoire et civilisation, Sciences économiques, Sciences juridiques et Sciences politiques et sociales en 4 ans à Florence.

Le financement des trois premières années est assumé par le F.R.S.-FNRS. La quatrième année est financée par l'IUE.

## 2. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Conformément aux règles de l'IUE, la sélection des candidats à une bourse de doctorat de l'IUE s'effectue en trois étapes :

### ➤ Etape 1 : Réception et contrôle de l'éligibilité des dossiers

- Réception par l'administration du F.R.S.-FNRS des dossiers introduits à l'IUE
- Contrôle de l'éligibilité sur base des critères définis par le F.R.S.-FNRS et détaillés au règlement

### ➤ Etape 2 : Evaluation et classement des dossiers

- Réunion de la Commission scientifique au F.R.S.-FNRS en vue d'établir une liste de candidats présélectionnés (max. 5 candidats) à transmettre à l'IUE en fonction des exigences et des critères de qualité qui prévalent pour les candidatures de doctorat au F.R.S.-FNRS

CRITERES	POIDS
Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CV académique</li> <li>➤ avis des referees</li> </ul>	60%
Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ faisabilité</li> <li>➤ méthodologie</li> <li>➤ originalité</li> <li>➤ impact potentiel</li> </ul>	40%

- Sélection finale opérée par l'IUE selon leur procédure en présence d'un représentant du F.R.S.-FNRS ; audition d'un nombre restreint de candidats

### ➤ Etape 3 : Décision d'octroi

- Décision finale d'octroi prise par l'IUE (max. 2 bourses)
- Communication aux candidats par l'IUE
- Inscription des candidats sélectionnés à l'IUE et début du doctorat le 1<sup>er</sup> septembre 2017

## 3. MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de soutenir le principe du libre accès aux publications scientifiques ([Open Access](#)) issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un mandat institutionnel relatif aux publications en libre accès issues des projets de recherche et des chercheurs financés par le F.R.S.-FNRS, sous le mode de la voie verte – 'Open Access Green Road'.

Toute publication scientifique produite partiellement ou entièrement grâce au soutien financier accordé du F.R.S.-FNRS mentionnera la source de ce financement : *This work was supported by the Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS under Grant(s) n° (numéro de la convention)*. Cette disposition s'applique également pour les publications en libre accès.